

Etude de sécurisation et de valorisation des abords du lac de La Cassière



Janvier 2026

Point d'étape à l'intention des habitants de La Cassière

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de son schéma cyclable et de la dernière tranche de travaux inscrite au plan d'actions en 2025, la commune a prévu de sécuriser la traverse cyclable le long du lac et d'en valoriser les abords. L'itinéraire est celui qui a été aménagé entre Aydat et Rouillas-Bas (via les bois du Lot) et entre Rouillas-Bas et La Cassière (via la route de la Sapinière). La sécurisation sur voirie communale commence au croisement avec la RD 90.

Après avoir sollicité et obtenu l'aide du Conseil départemental, la commune a retenu le **bureau d'études A3 Paysage**, qui a commencé son travail de diagnostic en juin 2025.

Une première réunion a eu lieu le 11 octobre avec l'association des propriétaires, l'association de pêche, le comité de village et Cassièr'Anim pour compléter le diagnostic et recueillir des positions de principe en vue des hypothèses d'aménagements à venir. Les avis des participants ont convergé autour des problématiques de stationnement, de signalétique, de vitesse excessive, de dangerosité du croisement avec la RD 90 et de bivouacs incontrôlés du côté de la « plage ». Les participants ont manifesté une opposition à des aménagements trop importants qui seraient susceptibles de modifier l'aspect rural du site et d'augmenter la fréquentation.

Sur ces bases, le bureau d'études a formulé plusieurs pistes de réflexion pour la restauration des berges, la circulation et les espaces de détente. Il a insisté sur la problématique foncière liée à la limite entre le domaine public (représenté par la route sur le cadastre) et le domaine privé. En résumé, où se situe la rive et à qui appartient-elle ?

Une seconde réunion s'est tenue le 10 décembre avec les partenaires institutionnels concernés par le site puisque la commune est adhérente du Parc des Volcans, que le lac se situe pour partie en site classé et dans le périmètre du bien Unesco, et qu'il relève du bassin hydrographique de la Veyre dont la gestion a été déléguée au Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon (SMVVA).

Mond'Arverne communauté a été sollicitée dans le cadre du PLUi et de sa compétence mobilité, de même que le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE) qui intervient pour le compte du Conseil départemental (cofinancier de l'étude). Ils ont soulevé des questions sur l'état des milieux naturels (biodiversité des berges, des milieux humides et de la masse d'eau), sur l'état de l'enrochement réalisé dans les années 80, et sur la baisse possible et durable du niveau de l'eau.

En conclusion

Les premières pistes esquissées par l'étude ont surtout apporté des interrogations qui mettent en évidence un **mauvais état des connaissances relatives au lac de La Cassière sur le plan naturaliste et hydrogéologique**.

En conséquence, les élus et les partenaires se sont accordés sur 2 points :

- La nécessité de réaliser un **procès-verbal de délimitation de la propriété des personnes publiques** (PV3P) préalablement à toute intervention.
- **L'opportunité de définir les enjeux et les objectifs de gestion d'un espace naturel** protégé et/ou géré de manière différenciée. Cette démarche prévoit une concertation la plus complète possible des acteurs locaux. Elle comprend notamment une description et une analyse de l'état initial du site, ainsi qu'une évaluation de sa valeur patrimoniale avec définition des objectifs de gestion. C'est une procédure enrichissante pour tous, et notamment pour les habitants attachés à leur cadre de vie.

La réflexion déjà amorcée par le cabinet concernant les aménagements liés à la sécurisation de la circulation pourrait être conduite et affinée ou finalisée en parallèle.

Compte tenu de cet état des lieux et de la proximité des échéances électorales, les élus préfèrent ajourner la réunion publique annoncée et différer la poursuite de ce dossier, qui sera repris par la nouvelle équipe.

Toute information publique relative à ce projet sera faite au moment voulu par les nouveaux élus.

Le maire, Franck SERRE